





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-104**

Séance publique du

31 mars 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150331- lmc162052-DE-1-1
Date de signature : 02/04/2015
Date de réception : jeudi 2 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : EQUIPEMENTS SOCIAUX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIO
EDUCATIF JABIR**

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : S.DIJON

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2015

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : EQUIPEMENTS SOCIAUX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIO EDUCATIF JABIR- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Soucieuse de promouvoir la cohésion sociale et l'égalité des chances sur l'ensemble de son territoire, la Ville d'Aix-en-Provence soutient depuis de nombreuses années les associations et les structures associatives de proximité qui répondent aux nombreux besoins des habitants.

Les sept centres sociaux de la Ville, les équipements de proximité et les associations sont autant d'acteurs incontournables, travaillant sur le développement et la diversification d'actions, en prenant en compte le citoyen dans sa globalité pour répondre à toutes ses difficultés.

Ces équipements de proximité sont reconnus et labellisés par la Ville, mais aussi, par les autres partenaires publics.

Les associations de proximité, véritables acteurs du lien social, interviennent sur les territoires prioritaires de Corsy et d'Encagnane, du Jas de Bouffan, en complémentarité du travail réalisé par les sept centres sociaux de la ville.

Aux côtés de ces opérateurs naturels de la cohésion sociale, elles développent au quotidien des actions pluridisciplinaires de qualité destinées à un public intergénérationnel ce qui est le cas du Centre Socio-éducatif JABIR qui développe :

- l'accueil de loisirs sans hébergement (3-12 ans) pour favoriser la socialisation et la réussite éducative des enfants ;
- un pôle d'accompagnement à la scolarité et à la fonction parentale en complément du travail réalisé par l'Éducation Nationale ;
- de nombreuses activités pour l'épanouissement des familles ;

Au regard de ce travail qualitatif, il vous est demandé de soutenir une structure ci-après mentionnée en approuvant la subvention de fonctionnement **2015** :

Centre Socio-éducatif JABIR

<i>ASSOCIATION</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015 Proposition</i>
Centre Socio Educatif JABIR	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Cette aide financière sera versée selon les modalités définies dans la convention pluriannuelle de fonctionnement (2013-58 du 28/01/2013).

Cette proposition a été validée en date du 13 janvier 2015.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2015, ci-dessus définie ;
- **DIRE** que la somme globale d'un montant de **10 000 € (dix mille euros)** sera imputée sur la ligne budgétaire **92422 6574 2124** Equipements de proximité qui présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2015-104 - EQUIPEMENTS SOCIAUX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU
CENTRE SOCIO EDUCATIF JABIR-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)